

SÉANCE DU 20 MAI 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 20 mai 2026 à 19 h 25, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

DUMAS, Dave	représentant	Rimouski
SOUCY, Gervais	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	maire	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	préfet	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La préfet déclare la séance ouverte à 19 h 28.

CA26-029/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA26-030 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 8 avril 2026, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA26-031 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	198 844,71 \$
Total des dépenses préautorisées :	1 227 950,69 \$
<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>1 426 795,40 \$</u>

CA26-032 / AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE PARTENARIAT / OCLAIR ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au programme MITACS Accélération dans le cadre du projet pilote de mesure des écumes et des boues des fosses septiques déposée par le conseil de la MRC lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2026;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande par le programme le 24 février 2026;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la préfet à signer l'Entente de partenariat

avec la firme OClair Environnement dans le cadre du projet pilote de mesurage des boues.

AUTRES

CA26-033 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 31.

Julie Thériault
Préfet

ANICK BEAULIEU
Dir. serv. admin. et greff.-trés. adj.